



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 23 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 mars 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 71

Nombre de procurations : 15

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur David HAEGY
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur François DESEILLE	Madame Kildine BATAILLE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Danielle JUBAN	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Monique BAYARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Céline TONOT	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjouda BELHADEF	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Céline RENAUD	Monsieur Adrien GUENE
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

### Membres absents :

Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur François REBSAMEN  
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU  
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE  
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU  
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL  
Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER  
Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH  
Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Madame Brigitte POPARD  
Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE  
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE  
Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN  
Monsieur Jean-marc GONÇALVES pouvoir à Madame Céline TONOT  
Monsieur Patrick BAUDEMONT pouvoir à Monsieur Alain DE MACEDO  
Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG  
Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET

---

## **OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**

### **Technopole SANTENOV – Édition 2023 du Forum IA4Care et principe de sollicitation de cofinancements privés**

Dans le cadre de la convention de partenariat signée le 21 septembre 2021 (cf annexe 2), Dijon Métropole assure le rôle de Maître d'ouvrage et de portage des missions en lieu et place du Technopole SANTENOV, au titre de ses compétences statutaires. Par délibération du 9 décembre 2021, Dijon Métropole est habilitée à collecter les cofinancements des membres fondateurs, ainsi qu'à solliciter les concours financiers de l'Etat et de la Région.

A ce jour, l'évolution des activités du Technopole Santenov amène Dijon Métropole à pouvoir aussi solliciter des soutiens financiers d'organismes de droit privé ou d'entreprises permettant de parrainer certaines opérations dont elle assure le portage.

Après marque d'intérêt sur une opération du Technopole Santenov, le parrainage se formalise dans le cadre d'une convention entre Dijon Métropole et l'organisme de droit privé ou l'entreprise. En contrepartie d'un soutien financier de ces derniers, Dijon Métropole assure les conditions de visibilité et de promotion de leur soutien à l'opération du Technopole Santenov, par exemple :

- Mentionner le nom du Partenaire, via son logo, au même titre que les autres partenaires publics ou partenaires privés sur les documents de communication de l'opération. (Par exemple : affiche, site web, dossiers de presse, communiqués de presse, newsletters, réseaux sociaux, etc.).
- Fournir un espace stand où le partenaire pourra disposer ses propres moyens de communication (kakemono, brochures, etc.).
- Intervenir dans une ou plusieurs tables rondes, etc

(cf modèle générique en annexe).

C'est le cas de la 2<sup>ème</sup> édition du Forum IA4Care, les rencontres de l'Intelligence Artificielle (IA) et du numérique en Santé de Dijon, une opération inscrite au plan d'actions du Technopole Santenov qui se tiendra les 11 et 12 mai 2023 au Campus ESEO-ESTP.

Après avoir été un des territoires pionniers en France à initier une filière IA Santé dynamique, le Forum IA4Care permet d'améliorer dans la durée la visibilité et la notoriété de Dijon Métropole sur ce domaine d'avenir.

Le Forum IA4Care s'adresse à un public d'experts, d'enseignants-chercheurs, professionnels de santé, chefs d'entreprises, de startups, dirigeants et cadres d'établissements et d'institutions de santé, concernés par les enjeux des applications de l'IA et du numérique en santé.

Mobilisant une vingtaine d'intervenants dont des experts nationaux reconnus, le Forum IA4Care permet de faire un état de l'art et débattre des freins et leviers pour développer les applications de l'IA et du numérique en santé (technologies, éthiques, réglementaires, offres en formations, organisation de l'accès aux données, évolution des pratiques professionnelles, etc.).

Cette opération du Forum IA4Care est financée par Dijon Métropole pour un coût prévisionnel de 50 K€ TTC. En complément, Dijon Métropole sollicite auprès d'organismes de droit privé et d'entreprises dont des acteurs industriels de renom (Sanofi, Novartis, Oncodesign, Urgo, VYV3 Bourgogne, Crédit Agricole, etc.), tous les concours financiers susceptibles d'être accordés pour soutenir cette opération, pour un montant prévisionnel de 25 K€.

Dijon Métropole en fera de même pour assurer le cofinancement de toute autre opération dans le cadre du dispositif « Technopole Santenov ».

#### **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter toutes les aides financières susceptibles d'être accordées de la part d'organismes de droit privé ou d'entreprises pour cofinancer l'opération « Forum IA4Care », ainsi que toute autre opération similaire qui s'inscrira dans le cadre du dispositif « Technopole Santenov » ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer avec tout organisme de droit privé ou entreprise, des conventions de parrainage selon le modèle annexé au présent rapport ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à apporter à la convention de parrainage des modifications de détails ne remettant pas en cause le modèle économique général.

SCRUTIN      POUR : 82                              ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                              NE SE PRONONCE PAS : 4  
                  DONT 15 PROCURATION(S)

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN